



# RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE DE BAYONNE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Février 2013



L'article 255 de la loi Grenelle 2 exige que les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants rédigent un rapport sur leur politique en matière de développement durable. Bien que n'étant pas concernée par cette disposition, la Ville de Bayonne, pour la seconde année, saisit cette opportunité pour présenter un état de ses différentes politiques au regard du développement durable.

Dans un contexte où l'exigence d'un mode de développement soutenable est évidente, où le dépassement d'analyses sectorielles traditionnelles devient une nécessité, cet exercice se veut un cadre de réflexion partagée qui doit conduire la commune de Bayonne vers plus de durabilité. En amont des orientations budgétaires, il est nécessaire de prendre le temps d'un débat pour élaborer une vision prospective et transversale des défis locaux qu'il convient de relever.

Bien entendu, la mise en oeuvre de politiques territoriales durables ne se résume pas à une simple prise en compte des trois dimensions du développement durable mais bien à un renouvellement des approches et des modes d'actions. Cela concerne directement ou indirectement tous les domaines de la gestion territoriale : la définition des priorités politiques, le mode de décision, la gouvernance, la relation aux habitants, l'organisation interne, la conception des projets, etc. C'est pourquoi les collectivités font preuve dans ce domaine d'un dynamisme incontestable.

La Ville de Bayonne s'investit pour inscrire le développement durable au cœur de ses démarches, conciliant les exigences de croissance de l'agglomération et les attentes des citoyens, avec la lutte contre le changement climatique, la recherche d'une meilleure utilisation des ressources naturelles, l'émergence d'une nouvelle économie, la prise en compte de la diversité sociale et de la mixité des fonctions urbaines. L'ambition de la Ville, à travers son Agenda 21 adopté en mai 2011, consiste à ancrer le développement durable dans les projets et politiques territoriales et faire en sorte qu'il devienne le déterminant majeur de l'action.

L'Agenda 21 bayonnais a été reconnu par le Ministère de l'Ecologie « Agenda 21 local France » en mars 2012. Dans son expertise, il est souligné que « la contribution du programme au développement durable est particulièrement convaincante, exemplaire sur l'épanouissement des êtres humains et la cohésion sociale ».

Ainsi, la Ville se dote progressivement d'outils permettant de structurer et de développer la planification de mesures durables sur son territoire.

Ce document n'a pas l'ambition d'être exhaustif, mais il permet d'avoir un regard global, avec le prisme du développement durable, sur l'ensemble des politiques, stratégies et actions menées par la Ville de Bayonne.

## A – STRATEGIE ET ACTIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE BAYONNE

De la plus grande à la plus petite échelle, les réflexions portées par les outils de planification prennent en compte les cinq finalités du référentiel développement durable de l'État.

Ainsi, une cohérence est recherchée entre toutes les démarches et documents de référence élaborés par la Ville de Bayonne autour de la réflexion sur la notion de «ville et quartiers durables».

Le plan d'action de l'Agenda 21, défini pour la période 2012 à 2014, permet de définir la stratégie de la Ville en la matière et de la décliner en actions afin d'atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, les cinq premiers axes stratégiques correspondent aux cinq finalités du développement durable et à leur traduction au niveau des enjeux locaux. Les deux axes stratégiques complémentaires concernent respectivement la démarche participative et l'application des principes du développement durable à l'action de la municipalité.

### **A.1 Actions, politiques publiques et programmes répondant aux finalités du développement durable**

#### ***A.1.1. Mieux vivre ensemble à Bayonne (axe 1)***

Les actions programmées dans « Mieux vivre ensemble à Bayonne » ont vocation à renforcer la cohésion sociale à travers l'organisation spatiale de la mixité sociale et générationnelle, à créer des lieux de rencontres et d'activité, à rechercher un équilibre dans le fonctionnement territorial et urbain.

#### **Objectif : renforcer la mixité sociale, fonctionnelle et les liens entre les quartiers**

La nécessité d'impliquer davantage les habitants dans l'évolution urbaine de leur ville a été soulignée. Il s'agit de mieux expliquer les choix politiques qui conduisent à l'édiction des règles d'urbanisme du PLU et du PLH et transforment les quartiers sur les plans urbain et social. En 2012, à l'occasion du Forum 21 qui s'est tenu le 22 mars, le thème de la ville dense a été débattu avec des intervenants élus, professionnels et citoyens devant une centaine de personnes.

Le soutien aux commerces de proximité se poursuit. Une seconde édition de l'opération Eco défi a eu lieu en 2012, et a mobilisé les commerçants, notamment ceux de la rue d'Espagne. Le quartier St Esprit poursuit quant à lui lentement sa mutation avec l'installation du marché de plein air du Marquisat et l'arrivée de nouveaux commerçants rue Ste Catherine. Cependant, la municipalité n'est pas tout à fait parvenue à atteindre des résultats tangibles permettant de valoriser les commerces de proximité. Une étude sociologique permettant de compléter le diagnostic sur ce quartier est programmée.

### **Objectif : Gérer les conflits d'usage et améliorer la convivialité en centre-ville**

Afin de réduire les nuisances et l'impact des grands événements festifs bayonnais, le dispositif de verres réutilisables a été renouvelé lors des Fêtes de Bayonne de 2012. Il s'est étendu partiellement lors de manifestations telles que la foire du Jambon et la Fête de la musique. Par ailleurs, un travail sur la réduction des déchets auprès des fournisseurs de boissons est en cours dans le cadre du Plan Local de prévention des déchets.

Dans le même esprit, les actions de médiation ayant pour but de gérer les conflits d'usage entre les activités nocturnes et la fonction résidentielle se poursuivent avec le renouvellement du dispositif du service civique pour l'année 2012-2013, qui permet à des jeunes volontaires de faire de la prévention et de la médiation tous les jeudis, vendredis et samedis soir, en présence des associations spécialisées, en lien avec l'association des habitants, la police municipale et les élus.

La réflexion engagée sur les espaces publics du centre-ville, visant à clarifier leurs fonctions, usages et qualités, a permis d'ores et déjà d'identifier les besoins et de proposer des réponses adaptées. Des ateliers urbains viendront compléter le dispositif afin de définir le schéma directeur courant 2013. Le transport de marchandises est quant à lui repensé avec le travail sur la livraison du dernier km en centre ville et St Esprit par des véhicules adaptés. Une concertation avec les habitants est prévue en ce sens au premier trimestre 2013 pour une mise en service avant la fin de l'année 2013.

### **Objectif : Aménager durablement**

Afin de favoriser l'application des normes de construction et aller vers la ville durable de demain, l'élaboration d'un référentiel développement durable pour les opérations de construction et de rénovation est programmée en 2013, enrichi des conclusions du projet européen LINKS et sur la base du retour d'expérience de l'opération du Séqué.

#### ***A.1.2. La Ville de Bayonne accélère la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (axe 2)***

Lutter contre le changement climatique signifie éviter les déplacements contraints, limiter l'étalement urbain par une approche de la ville plus compacte, plus dense, encourager la mixité fonctionnelle, et organiser les mobilités collectives.

Afin d'œuvrer dans ce sens, la Ville participe à la redéfinition du Plan Climat Energie Territorial de l'Agglomération, et s'attache à décliner les actions à son échelle et en fonction de ses compétences.

### **Objectif : Réduire la part des déplacements effectués en voiture individuelle et favoriser les transports collectifs**

Pour parvenir à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, il convient de renforcer l'attractivité des transports en commun et de convaincre chacun de repenser ses modes de déplacements. Outre le développement du réseau de bus et le lancement du bus à haut niveau de service sur le périmètre du syndicat des transports Côte Basque Adour, l'offre de transport en commun devrait s'étoffer avec la mise en service d'une navette fluviale sur l'Adour en 2013.

En parallèle, et dans le cadre de la révision du PDU, des ateliers thématiques sur la mobilité ont été organisés par la délégation citoyenne en janvier 2013, afin d'enrichir de la vision citoyenne, la stratégie et les scénarios qui seront retenus. Afin de rendre les citoyens acteurs, un travail de concertation a été mené avec les habitants du Séqué pour les inciter à pratiquer le covoiturage et favoriser l'autopartage. Ce travail d'animation est également mené avec les membres du Club des partenaires et a conduit à la création d'un groupe Mobilité, au sein duquel seront travaillées les actions à développer qui préfigureront la mise en place d'un plan de déplacement inter entreprises.

### **Objectif : Développer les modes de circulations doux à l'intérieur de la ville**

L'offre d'infrastructures adaptées est un préalable indispensable au développement des modes de circulation douce. Ainsi, il s'agit de sécuriser les déplacements à pied, ou en vélo, et mieux partager l'espace entre les différents modes de déplacements. En ce sens, la Ville poursuit son plan de piétonisation du centre-ville (rue des Basques et rue Poissonnerie) et est en attente de la finalisation du plan Vélo, porté par l'Agglomération, afin de le décliner à son échelle. En ce qui concerne la mise à disposition de vélos en libre service, il s'avère, après étude, que le dispositif sera difficile à mettre en place au niveau de l'agglomération du fait de l'hétérogénéité urbaine de chacune des villes, pour un coût acceptable. La réflexion et la concertation se poursuivent donc afin de proposer des solutions les plus adaptées au territoire de l'agglomération.

### **Objectif : Améliorer la performance énergétique**

Le travail mené dans le cadre du projet européen LINKS a conduit à la mise en place de cafés thématiques et de form'actions essentiellement à destination des professionnels du bâtiment, afin de diffuser des préconisations techniques visant à limiter l'impact environnemental des opérations de restauration. Il s'agit d'initier des nouvelles pratiques de restauration des immeubles du centre ancien.

Le grand public n'est pas en reste avec la restauration de la Boutique du patrimoine prévue pour 2013, et qui aura pour vocation de davantage faire connaître ces pratiques éco-responsables.

Limitier nos émissions de gaz à effet de serre passe aussi par l'utilisation des potentiels de notre territoire pour recourir aux énergies renouvelables. Ainsi, l'étude de faisabilité technico-financière a conclu favorablement au développement d'un réseau de chaleur biomasse sur les Hauts-de-Bayonne. La création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur est actée et sera exploitée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. L'entreprise délégataire sera choisie en 2013 pour une mise en service au second semestre 2014.

### ***A.1.3. Mieux connaître les milieux naturels de Bayonne pour mieux les préserver (axe 3)***

De multiples facteurs contribuent à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Y contribuent l'encouragement à la production d'énergies renouvelables, la lutte contre l'imperméabilisation des sols, la bonne gestion des eaux, les formes urbaines, la gestion des espaces verts, la connaissance, etc.

#### **Objectif : Renforcer la connaissance de la biodiversité**

Dans l'optique d'étendre sa connaissance des espèces particulières qui vivent sur les espaces naturels bayonnais, la Ville a défini en 2012 un cahier des charges d'identification et de cartographie des habitats et coordonne actuellement sa démarche avec celle de l'Agglomération, qui pilote la réflexion sur les trames verte et bleue à l'échelle de l'agglomération.

Par ailleurs, la lutte contre les espèces invasives se poursuit grâce à la mise en œuvre d'un plan d'intervention pluriannuel. Outre la lutte intensive sur les espaces naturels, des actions sont en cours sur le reste du territoire (herbe de la Pampa). Un livret d'intervention a été réalisé et diffusé à cette occasion. Des actions contre le frelon asiatique ont également été menées sur les propriétés publiques et privées.

Enfin, ces actions s'accompagnent d'une forte sensibilisation du jeune public à la biodiversité. Deux nouvelles offres sur la thématique de la biodiversité sont proposées aux scolaires et depuis septembre 2012 une offre pour le second degré.

#### **Objectif : Mettre en place une gestion durable des espaces verts et naturels**

La prise en compte et la protection des espaces naturels et des espaces verts passe par la définition des trames verte et bleue. Le lancement de la consultation sur l'étude sera effectué en 2013 par la Ville dès lors que les résultats de l'étude engagée par l'Agglomération seront connus, dans un souci de rechercher cohérence et complémentarité entre les études des deux collectivités.



Par ailleurs, la gestion différenciée des espaces verts favorise la biodiversité et diminue les pollutions dues aux pesticides : cette action se poursuit avec une prise en compte depuis 2012 de la typologie des espaces et du plan de gestion pour les futurs aménagements paysagers.

### **Objectif : Préserver la qualité et les usages des bassins versants**

Le travail de réappropriation des berges de la Nive par les habitants ou le milieu naturel est en cours. Ainsi, la Ville a acquis la peupleraie du coq de la Nive (2 ha), ce qui va permettre de redimensionner en 2013 les canaux d'évacuation des eaux pluviales des côteaux de Marracq. L'objectif reste d'aménager les berges de la Nive en espaces de loisirs et de convivialité, en cohérence avec les fonctions écologiques de ces espaces.

Au niveau de la préservation de la ressource en eau, les travaux de protection sur les périmètres de protection des captages immédiats de l'Ursuya ont été lancés pour les plus urgents en 2012, et doivent se poursuivre jusqu'en 2014. Des actions de sensibilisation des exploitants et usagers ont débuté en 2012 et un accompagnement financier des modifications de pratiques a été mis en œuvre.

Dans le cadre des objectifs stratégiques de la politique qualité, sécurité, environnement de la régie des eaux, plusieurs types de mesures d'économies d'eau ont été mises en place en 2012 : au niveau curatif, avec la réparation systématique de toutes les fuites connues détectées, au niveau correctif avec le renouvellement de manière renforcée de tout le réseau de distribution (400 000 €/an), et enfin au niveau préventif avec l'écoute du réseau. Par ailleurs, la réfection de l'arrosage du terrain de sport de Lauga et l'intégration de sondes manométriques ont été réalisés. Un recensement sur le système d'information géographique de la ville, de tous les réseaux d'arrosage et des compteurs est programmé pour 2013.

### **A.1.4. La Ville de Bayonne favorise une économie soutenable (axe 4)**

Il s'agit de permettre des modes de production et de consommation responsables en préservant l'espace pour des productions locales permettant des circuits courts, en assurant l'équilibre territorial des activités économiques et la localisation des emplois, en participant à l'organisation des déchets ou à leur moindre production.

### **Objectif : Développer un tourisme soutenable**

Le développement d'un tourisme durable passe par l'offre de services allant dans ce sens proposés par la collectivité. Ainsi, les actions réalisées visant à rendre les manifestations festives plus propres et responsables, le prêt de vélos à des fins de loisirs, le renforcement du réseau de transport en commun, mais également le confortement de la dynamique touristique autour de la valorisation de l'offre patrimoniale de la ville sont autant de moyens permettant de réduire l'empreinte écologique liée à la pression touristique. Les objectifs du label Ville d'Art et d'Histoire obtenu par la Ville intègrent cette dimension.

### **Objectif : Développer des éco-activités**

Le plan d'action local du projet européen LINKS a été finalisé en novembre 2012, à l'exception de certains cofinancements qui seront formalisés dans le courant du premier semestre 2013. Le volet « économie » du plan d'action vise à structurer l'offre et développer la demande en matière d'éco-restauration, par la sensibilisation des demandeurs potentiels (particuliers, opérateurs, architectes) et l'accompagnement des professionnels dans le développement de leurs pratiques (chantiers pilotes, expertises techniques, réunions d'échanges...).

### **Objectif : Développer une agriculture de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement**

La dimension agricole est intégrée dans l'étude « trames verte et bleue » portée par l'Agglomération. Le recensement des terres qui pourraient participer au développement des productions agricoles sera effectué dans ce cadre et complété dans un second temps par la Ville.

### **Objectif : Améliorer le tri et la valorisation des déchets**

L'amélioration du tri sélectif est nécessaire pour mieux valoriser les déchets et permettre aux déchets résiduels de devenir des bio déchets grâce au tri opéré dans les installations de traitement. Ainsi, un inventaire des déchets des écoles et du CCAS est en cours de transmission, afin d'attribuer des bacs de collecte sélective.

Différentes actions de sensibilisation se déroulent par ailleurs : au Séqué, avec les nouveaux habitants, où plusieurs ateliers autour du compostage ont été organisés lors du Forum 21 avec la participation d'environ 400 élèves de primaire, et la mission Médiaterre menée par les volontaires du service civique vise à sensibiliser et accompagner les familles des Hauts de Bayonne sur différents gestes éco citoyens.

### **A.1.5. La Ville de Bayonne permet l'épanouissement de tous dans un cadre de vie privilégié (axe 5)**

De nombreux facteurs participent à l'épanouissement des êtres humains : la réduction des nuisances urbaines telles que le bruit ou la mauvaise qualité de l'air, tout ce qui participe à l'action de santé publique, la création de lieux de loisirs, de rencontres et de récréation, la conservation et la mise en valeur des patrimoines naturels ou humains, etc.



## **Objectif : Renforcer les solidarités entre les personnes, entre les générations et envers les plus démunis**

Dans le but d'apporter des réponses concrètes à la situation de mal logement de publics spécifiques, une identification et un recensement du public concerné par une problématique de logement est en cours et devrait permettre de définir en 2013 des actions pratiques à mettre en place avec les partenaires adéquats.

Dans le même temps, une analyse des besoins sociaux est en cours, afin d'évaluer le système actuel de réponses aux besoins mais aussi pour être en capacité de l'adapter, de prendre en compte les besoins non encore satisfaits et d'anticiper ceux susceptibles d'émerger. Elle conduira à partir de 2013 à des mises à jour sectorielles de la politique sociale de la Ville.

Enfin, il paraît nécessaire de garantir l'accès à l'eau potable pour les ménages les plus précaires. Pour cela une étude sur la tarification sociale de l'eau est en cours, devant permettre la définition d'une politique d'assistance préventive puis d'un plan d'action courant 2013.

## **Objectif : Renforcer les réflexions santé, environnement et bien-être**

L'atelier santé ville a pour but de définir des objectifs communs d'action au plus près des besoins spécifiques de la population concernée (une attention particulière est portée sur le territoire de la Zone Urbaine Sensible). Un diagnostic a ainsi été effectué en 2012 et doit aboutir à un Plan Local de Santé Publique en 2013.

Concernant le sujet spécifique de la téléphonie mobile, la Ville, après avoir adopté en 2011 une charte avec les opérateurs visant à encadrer l'implantation ou la modification des antennes relais, expérimente la concertation dans le cadre de sa mise en œuvre, et en lien avec le Grenelle des ondes. Ainsi une réunion publique au cours de laquelle ont été présentés les projets des opérateurs s'est tenue en mai 2012. Les remarques ont été consignées dans un registre sur lequel des réponses ont été apportées. Chaque projet a fait l'objet d'un avis de l'instance de concertation communale à l'issue de la phase de concertation, et des mesures correctives apportées par les opérateurs lorsque celles-ci étaient demandées. La mise en œuvre de la charte va se poursuivre en 2013 notamment avec l'arrivée de la 4G.

Au niveau de la lutte contre l'habitat indigne, et suite au lancement d'une OPAH RU en 2011, 43 situations ont été identifiées. Six immeubles vacants très dégradés sont en cours de travaux depuis 2011, jusqu'en 2016. Suite au lancement par l'Agglomération en 2012 du P.I.G. « Habitat indigne et précarité énergétique », 44 logements ont été identifiés sur Bayonne : le financement de la réhabilitation de sept logements de « propriétaires occupants » est acté et trois logements locatifs sont en cours de réhabilitation. Par ailleurs, en collaboration avec l'Agglomération, une expérimentation sera mise en place en 2013 pour contrôler la décence des logements compétence de la CAF. Dans le cadre de cette expérimentation, la Ville de Bayonne a déterminé un périmètre d'ilots d'immeubles à St Esprit, objets du contrôle de la décence avant la mise en location. Le service Hygiène et Sécurité réalisera, sur signalement de la CAF, une visite technique, à l'issue de laquelle une fiche technique sera émise. La CAF jugera ainsi la pertinence de la décence du logement avant la mise en location.

### **Objectif : Soutenir l'égalité femmes-hommes**

L'engagement de la Ville de Bayonne contre les violences faites aux femmes a conduit à la mise en place d'un observatoire. Celui-ci permet d'avoir une meilleure connaissance des chiffres exacts des faits commis sur la ville et de donner les orientations opérationnelles nécessaires pour diminuer significativement les violences. Un numéro d'appel unique local a également été mis en place en 2012. Cette initiative a suscité un important nombre d'appels soit de la part des victimes elles-mêmes soit de leur entourage.

En 2011- 2012, la Ville de Bayonne a été rejointe au sein de l'Observatoire par les villes d'Anglet, de Boucau, de Saint Jean de Luz, d'Hendaye et d'Hasparren. Une structure qui prendrait la forme d'un GIP Pays Basque devrait voir le jour courant 2013.

A noter que l'Observatoire est composé de l'ensemble des réseaux professionnels en charge de cette problématique mais aussi du Parquet de Bayonne, du Centre Hospitalier de la Côte Basque, de la Police Nationale, de la MSD.

### **Objectif : Renforcer les actions éducatives**

Les actions éducatives de la Ville sont renforcées grâce au lancement du Projet Educatif Global (PEG) et à la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du Projet de Réussite Educative (PRE).

En effet, pour ce qui est du PEG, dont l'objectif est la mise en cohérence de l'ensemble des actions éducatives menées pour et avec les enfants, les adolescents et les jeunes, le diagnostic a été réalisé en 2012, la parole des jeunes recueillie, avec l'aide des volontaires du service civique, et les axes d'orientations prioritaires en cours de définition. Ainsi, les actions de développement pourront être validées en 2013 et les outils d'évaluation construits.

Quant au PRE, la mise en œuvre des actions avec les équipes de Réussite Educative dont l'éducation nationale, les travailleurs sociaux, les associations socio-éducatives et les parents se sont poursuivies sur l'année scolaire 2011/2012 et sont en cours sur 2012/2013. Des évaluations intermédiaires sont effectuées à chaque fin d'année scolaire.

### **Objectif : Faire vivre la culture**

Suite à la signature de la convention relative à l'obtention du Label Ville d'Art et d'Histoire avec l'Etat en 2012, et afin de mener à bien les objectifs définis dans le programme d'action, la Ville poursuit l'animation de la démarche avec la mise en place d'une programmation annuelle répondant aux sept axes d'actions.

Par ailleurs, la Ville valorise la création culturelle locale à travers la promotion d'artistes bayonnais et l'initiative « Bayonne en scène » (cycle de quatre concerts itinérants sur un mois dans différents quartiers de la ville) ou encore le soutien au festival des Ethiopiennes, qui fait intervenir un grand nombre d'artistes sur l'espace public, pour les fêtes de Bayonne la reconduction de Gaztezena (en collaboration avec deux associations de musiques actuelles), des Concerts atypiques. La démarche culturelle bayonnaise s'est renforcée et enrichie,

particulièrement prise en compte dans l'Agenda 21, cette initiative a été remarquée par le Ministère qui l'a intégrée sous forme de fiche particulière dans le rapport Développement Durable remis par le Premier Ministre au Parlement (octobre 2012).

#### **A.1.6. La Ville de Bayonne renforce une gouvernance coopérative et partenariale (axe 6)**

La bonne gouvernance des projets et politiques menées sur le territoire constitue un élément clé dans la conduite d'une démarche de développement durable. La participation des habitants et usagers repose sur la mobilisation et l'intérêt des acteurs pour le devenir du territoire et les projets qui en découlent. Aussi, un projet local de développement durable ne sera viable que si les acteurs locaux et les habitants se l'approprient, interrogent leurs actes, prennent leurs responsabilités et concourent à l'élaboration des choix faits sur le ou les territoires qu'ils utilisent ou qu'ils habitent.

#### **Objectif : Favoriser l'implication des citoyens et des acteurs du territoire**

Afin de pérenniser la participation des acteurs du territoire sollicités lors de l'élaboration de l'Agenda 21 et du projet européen LINKS, des groupes de travail thématiques ont été créés en 2011. Ainsi, par exemple, plusieurs cafés thématiques, formations et form'actions se sont tenus en 2012 au sein du groupe Bâti durable, une dynamique a également été enclenchée avec différents partenaires associatifs ayant permis une co-construction d'actions menées lors des journées positives de l'énergie. La Ville participe également au comité de suivi des démarches éco-écoles, menées par les écoles St Bernard et St Amand.

Il est prévu, pour 2013, outre la poursuite des actions existantes, de relancer le groupe Mobilité, avec la volonté de travailler sur un plan de déplacement avec les partenaires intéressés.

Quant à la participation des citoyens aux projets du territoire, elle se poursuit grâce aux instances créées par la Charte de la Participation Citoyenne. Ainsi, en 2012, le dispositif de concertation sur les projets d'antennes relais a continué à être expérimenté dans le cadre du Grenelle des ondes, et des ateliers thématiques sur l'aménagement des espaces publics de Marinadour et la mobilité ont été mis en place. Une évolution positive est à relever dans ce domaine, qui constitue un changement culturel profond. Loin des habitudes de confrontations directes, il s'agit d'évoluer vers des logiques de co-constructions et de participation.

Les volontaires du service civique contribuent également à responsabiliser les citoyens et leur faire adopter des écogestes, dans le cadre de la mission Médiaterre, qui consiste à accompagner des familles des Hauts de Bayonne pour les aider à réduire leurs factures d'eau et d'électricité.

Enfin, une nouvelle initiative vient de voir le jour. En partenariat avec le COL (Comité ouvrier du logement), la Ville lance un projet d'habitat participatif pour la deuxième tranche d'aménagement de l'écoquartier du Séqué. Ces nouveaux modes d'habiter permettent aux futurs habitants de définir la conception de leur logement mais aussi de décider collectivement des espaces communs et de leur destination.

## **Objectif : Renforcer une culture du développement durable**

La Ville participe à différents réseaux d'échanges autour des thématiques liées directement à l'animation de la démarche Agenda 21 (observatoire national des agendas 21), ou encore sur les circuits courts et l'évaluation (réseau mis en place par le Conseil de Développement Pays Basque). Elle contribue au développement et au renforcement de la culture du développement durable via l'organisation du Forum 21 (qui a eu lieu en mars 2012), ou en participant à des événements nationaux tels que la Semaine du développement durable, les Journées de l'Energie Positive et la Semaine de la mobilité.

### **A.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable**

Afin de ne pas être redondant avec les éléments détaillés dans le rapport de situation de la Ville en matière de développement durable de 2012, seule sera présentée l'évolution de l'organisation du pilotage de la démarche. Sera ensuite proposée une synthèse des principales conclusions de l'analyse de l'Agenda 21 bayonnais réalisée par le ministère dans le cadre de la demande de reconnaissance du projet territorial de développement durable de la Ville de Bayonne.

#### ***A.2.1 Evolution des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes***

La phase d'élaboration de l'Agenda 21 s'étant achevée en 2011, il est apparu nécessaire de redéfinir l'organisation du pilotage de la démarche et des espaces de travail. L'objectif est de faire en sorte que l'organisation actuelle permette de suivre efficacement l'avancée des actions, de renseigner les différents indicateurs et de préparer l'évaluation globale de l'Agenda 21.

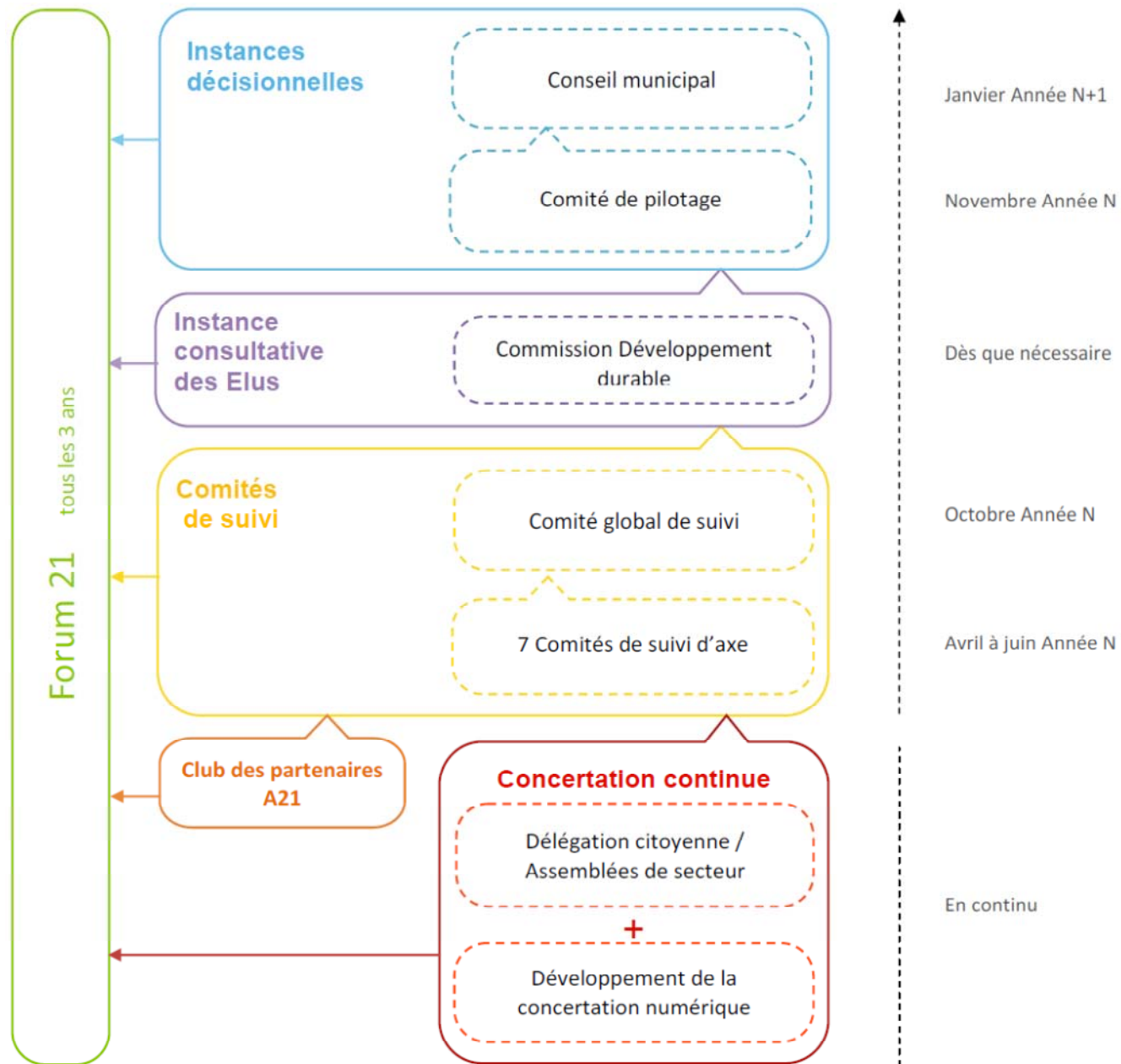
L'évolution porte essentiellement sur les points suivants :

- **La transformation du comité technique en comités de suivi**

Le comité technique a été créé au moment de l'élaboration de l'Agenda 21, afin d'affiner le diagnostic, la stratégie et élaborer les fiches d'actions. Il était constitué d'un représentant de chaque direction.

L'Agenda 21 entre, pour les deux années à venir, dans une nouvelle phase, celle du suivi et de l'évaluation. L'adaptation des instances qui ont servi à créer l'Agenda 21 au travail de suivi et d'évaluation amène l'évolution du comité technique en sept comités de suivi d'axe et un comité de suivi global.

Ainsi, la nouvelle organisation du pilotage dans le cadre du suivi de l'Agenda 21 est présentée par le schéma ci-après.



*Schéma d'organisation du pilotage du suivi de l'Agenda 21*

Les comités de suivi d'axe se réunissent chaque année entre avril et juin, et préparent le comité de suivi global du mois d'octobre. Ils permettent de réaliser une revue d'actions (mise à jour des fiches de suivi de chaque action, renseignement des indicateurs de suivi, et évaluation sur la mise en œuvre des actions selon les critères définis dans le tableau de bord). Ils sont composés des référents de chaque action appartenant à l'axe concerné et de deux ambassadeurs développement durable. Les sept comités d'axe correspondent aux sept axes stratégiques de l'Agenda 21.

Le comité de suivi global se réunit une fois par an au mois d'octobre, et prépare le comité de pilotage. Il permet de faire un point global sur la mise en œuvre des actions, et de préparer l'évaluation de l'Agenda 21. Il est composé de l'ensemble des référents de fiches actions et des ambassadeurs développement durable.

Ainsi, cette organisation transversale permet d'avoir une veille régulière sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de renseigner les indicateurs. L'état d'avancement peut ainsi être présenté à la commission Développement Durable, laquelle émet des préconisations. Celles-ci sont ensuite soumises au comité de pilotage, qui a lieu chaque année en novembre.

**Le rapport de la situation de la Ville en matière de développement durable préalable aux orientations budgétaires reprend donc l'ensemble des éléments apportés, discutés et ajustés par les différentes instances et propose les orientations de travail s'inscrivant dans une vision à long terme, pour l'année à venir.**

#### **- Le réseau des ambassadeurs développement durable**

Suite à l'évolution de l'organisation des instances de l'Agenda 21, un réseau de 14 ambassadeurs développement durable a été créé au sein des services de la Ville. Ces ambassadeurs, en tant que relai de la Mission Développement Durable, assurent un rôle d' « animateurs d'axe », c'est-à-dire qu'ils sont garants de la mise à jour des fiches actions de l'axe dont ils relèvent. Ils préparent également en association étroite avec la mission les différents événements de la vie de l'Agenda 21, et notamment le comité de suivi global d'octobre.

Chaque axe stratégique est suivi par deux ambassadeurs, indépendamment de leurs fonctions et missions assurées à la Ville. Cela permet de favoriser la transversalité des approches et d'inciter les référents d'action à vulgariser le contenu de leur fiche action, dans l'optique de faciliter la compréhension et l'appropriation par le plus grand nombre. Un espace collaboratif dédié à l'Agenda 21 a par ailleurs été mis à disposition des référents et ambassadeurs DD, sur lequel les fiches actions et autres documents sont partagés et peuvent être mis à jour en continu.

Enfin, seront proposées prioritairement aux ambassadeurs des formations de perfectionnement au développement durable pour les conforter dans leur rôle.



## - Le dispositif d'évaluation

Afin d'interroger les quatre niveaux constituant le socle du projet territorial de développement durable de la Ville, que sont l'état du territoire, sa stratégie, son programme d'actions et ses modes opératoires, il est nécessaire de s'assurer de la pertinence et la capacité à renseigner chacun des indicateurs préalablement définis pour chaque action.

Le comité de suivi global qui s'est tenu en novembre 2012 a permis d'effectuer un premier travail sur les indicateurs. Il convient à présent de le poursuivre pour chaque action et de veiller à le faire en complémentarité avec les indicateurs définis dans le cadre de l'Agenda 21 du conseil des élus et du conseil de développement Pays Basque ainsi que du PCET de l'Agglomération.

Par ailleurs, l'évaluation partagée par les citoyens, usagers et acteurs du territoire est à définir. Un premier questionnaire a été distribué au public lors de la tenue du Forum 21 de mars 2012. Le nombre limité de réponses interroge sur la manière de recueillir la parole des citoyens. C'est dans cet esprit que la concertation via les outils numériques doit être approfondie et développée.

**Le suivi et la préparation de l'évaluation globale de l'Agenda 21 constitue une priorité de travail pour 2013.**

### *A.2.2 Analyse de l'Agenda 21 bayonnais par le Ministère sur l'aspect projets et actions*

Suite à l'analyse de l'Agenda 21 bayonnais par le ministère, voici les points forts mais aussi les pistes d'amélioration concernant les projets et actions qui en ressortent :

#### **Les points forts :**

- Un processus participatif riche et un programme d'action transversal. Les changements attendus incluent l'amélioration du vivre-ensemble, le dynamisme de la culture, la construction de nouveaux logements, la progression des transports doux, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et historique.
- Un processus d'une grande maturité : le travail en réseau avec les territoires partenaires se révèle exemplaire dans la phase d'élaboration du projet.
- Un dossier riche sur la participation citoyenne et le pilotage. Equilibré dans ses contributions au développement durable le projet valorise le patrimoine culturel et naturel du territoire.
- Un dossier exemplaire sur l'épanouissement des êtres humains et de la cohésion sociale : deux illustrations sont retenues : l'observatoire des violences faites aux femmes et les actions de prévention sur le lien santé-environnement.

## **Les pistes d'amélioration Projets et actions :**

- Accentuer la réflexion et la mise en action sur les questions de solidarités (secteur de l'économie sociale et solidaire).
- Renforcer la contribution au changement climatique par des actions visant à favoriser l'application des normes de construction adaptées ou des actions de promotion de transport alternatifs à la voiture.
- Travailler le lien et la cohérence avec les projets limitrophes, comme l'Agenda 21 d'Anglet.

## **B – LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE**

Pour avoir un effet d'entraînement et inciter le grand public et les partenaires à intégrer le développement durable dans leur quotidien et leurs projets, il est nécessaire de donner l'exemple. C'est pour cela que la Ville a souhaité agir sur son fonctionnement en interne et sur son patrimoine.

### **B.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité**

#### ***B.1.1 L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi***

De même que la Ville cherche à permettre l'épanouissement de tous ses citoyens, elle cherche à offrir à ses agents le meilleur cadre de travail possible, dans un objectif de bien-être.

#### **Objectif : Renforcer les réflexions sur la santé et le bien-être au travail**

Deux niveaux d'actions sont retenus comme objectifs : conforter et renforcer les actions en matière de santé et de sécurité au travail et améliorer le « bien être » au travail par une approche des questions de santé individuelle et collective en lien avec le management. Ainsi,

le plan de formation management à destination des agents de la municipalité s'est poursuivi en 2012, un poste de conseiller en prévention des risques professionnels a été créé. La mise à jour du document unique et la mise en place d'actions de communication sur la politique de la collectivité, en termes de santé, sécurité et bien-être au travail sont prévus pour 2013.

### **Objectif : Favoriser l'intégration des personnes handicapées**

La Ville favorise d'abord le maintien dans l'emploi des agents attachés à leurs missions ou à leur service par le biais des aménagements de poste. En 2012, une baisse de l'absentéisme a été relevée pour la deuxième année consécutive.

La Ville accompagne également les agents reclassés par des entretiens réguliers et au moyen d'un plan de formation personnalisé. Ainsi, depuis septembre 2011, la DRH a opéré cinq reclassements.

Afin de faciliter ces reclassements, des actions régulières de sensibilisation sont effectuées auprès des directeurs et chefs de service. L'objectif est de cibler les postes pouvant accueillir des agents relevant d'un handicap. En 2012, ont été recrutés deux apprentis reconnus travailleurs handicapés au service des espaces verts et à la direction du patrimoine immobilier (service travaux).

### **Objectif : Développer une culture interne du développement durable**

La culture interne du développement durable peut s'acquérir par la formation, mais également par la mise en pratique.

Ainsi, en 2012, une formation sur les marchés éco-responsables a été organisée à destination d'une trentaine d'agents concernés et une formation sur l'intégration de la concertation dans la conduite de projets est prévue en 2013. Celle-ci sera capitalisée sous la forme d'un petit guide pratique de la concertation.

La création d'une grille d'aide à la conception, à la décision et à l'analyse des projets au regard des principes du développement durable est une priorité pour 2013. En effet, en plus d'être un outil indispensable pour évaluer la gouvernance du projet, l'expérimentation de la grille sur des projets définis doit permettre grâce à la mise en pratique, de faire évoluer les processus de travail pour une meilleure intégration des principes du développement durable en amont des projets et politiques.

Enfin, l'animation du réseau des ambassadeurs DD doit être nécessairement poursuivie et renforcée.

### ***B.1.2 L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique***

La Ville s'est fixé comme objectif de poursuivre l'intégration des préoccupations de développement durable dans les marchés publics.

Suite à une première formation des membres du groupe de travail Marchés éco responsables en 2012, des sous-groupes ont été constitués par nature d'achats, et une seconde formation généraliste sur les achats éco-responsables a été organisée en octobre.

En 2012, le volume d'achats publics comportant une préoccupation en matière de développement durable est évalué à 50%. Il est prévu d'augmenter cette part de 10% supplémentaire chaque année.

### ***B.1.3 La gestion durable du patrimoine de la collectivité***

La gestion durable du patrimoine de la municipalité se fait au fil de l'eau (travaux d'optimisation énergétique, isolation des écoles, pose de détecteurs de présence et de variateurs de lumière, etc). La Ville poursuit aussi son action d'économies d'énergie sur les illuminations de Noël, par la réduction de la durée quotidienne d'éclairage et par l'achèvement du passage de la totalité des motifs en leds.

Concernant la formalisation d'un Plan Climat « Patrimoine et services » tel que cela avait été programmée, elle est aujourd'hui à l'arrêt, faute de moyens humains dédiés à cette action. Cependant, l'élaboration d'un nouveau PCET à l'agglomération, fixera les nouveaux objectifs à atteindre et les nouvelles priorités d'action. Il serait judicieux de s'inscrire dans la dynamique du programme d'action du PCET de l'agglomération (prévu pour fin 2013) afin de relancer cette action.

### ***B.1.4 L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques***

La Ville s'est engagée à produire un rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable, préalablement au débat sur les orientations budgétaires.

Ainsi, le rapport DD dresse chaque année une synthèse de l'état d'avancement de l'Agenda 21 de la ville, des ajustements nécessaires, mais également des effets des actions sur le territoire.

Le fait d'interroger chaque année les stratégies mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, et de procéder aux ajustements nécessaires, permettent d'inscrire l'action de la Ville dans une démarche d'amélioration continue.

## **B.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable**

### ***B.2.1 Evolution des modalités concernant l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité***

Les modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ont évolué sur le même principe que celui défini dans la partie A 2.1 pour les actions, politiques publiques et programme.

Les actions phares à mettre en place pour 2013, qui doivent contribuer à ancrer davantage le développement durable dans les pratiques, sont les suivantes :

- La conception d'une grille développement durable, qui doit aider à la conception des projets, à les améliorer et à les évaluer ;
- Former les agents sur la concertation dans les projets
- Poursuivre l'animation du réseau d'ambassadeurs DD
- Finaliser puis appliquer le dispositif d'évaluation.

### ***B.2.2 Analyse de l'Agenda 21 bayonnais par le Ministère sur l'aspect démarche et méthode de travail***

Les pistes d'amélioration sur la partie démarche et méthode de travail sont les suivantes :

- Finaliser la mise en route d'une instance de suivi-évaluation associant population et parties prenantes externes du territoire, pour marquer une mobilisation continue des acteurs et les amener à devenir des porteurs de projets relais de la collectivité.
- Généraliser progressivement le cadre participatif à toutes les politiques de la Ville.
- Renforcer la dimension prospective du territoire à moyen-long terme afin d'affiner la priorisation des objectifs de l'Agenda 21.

Le projet territorial de développement durable, ou le projet d'avenir de la Ville, constitue un élément fondamental de toutes les actions de la collectivité. Il permet d'évaluer en continu la pertinence des choix effectués, leur efficacité ou au contraire les difficultés de mise en œuvre. Partagé, ce projet a aussi pour ambition d'évoluer dans une perspective d'amélioration permanente afin d'inscrire Bayonne dans un développement maîtrisé et soutenable. Un développement plus juste, plus solidaire qui limite le plus possible les effets négatifs des activités humaines et qui se veut plus sobre dans l'utilisation des ressources naturelles.